

BUREAU OUVERT : du mardi au vendredi de 14h à 18h30 – mardi et jeudi de 10h à 11h30 – Samedi de 09h à 12h

PERMIS MOTO A1
125cm3 (15ch)
à partir de 20 ans

FORMATION A1* Code 79 L5e



**Pistes
privées !**

Pièces à fournir

- 2 photos d'identité
- 1 photocopie de la carte d'identité
- 1 photocopie du permis de conduire

Pour les titulaires du permis de la catégorie B depuis au moins deux ans, vous avez la possibilité d'obtenir la catégorie A1 du permis moto en deux ou trois roues sans passage examen. Pour cela vous devez suivre une formation de 7 heures (réforme du 19 janvier 2013)

Une fois votre formation terminée, l'auto-école vous remettra votre attestation de formation 125 cm3.

FORMATION 7 HEURES : 350 EUROS SUR MOTO OU SCOOTER

Mode de règlement : espèces, chèque, carte bancaire

Procédure administrative : Une fois votre formation terminée, vous devez vous rendre à l'auto-école

- Pour signer l'attestation de formation.
- L'auto-école vous délivrera votre titre à joindre au permis.

Équipement du motard : le casque, les gants, la veste sont des effets personnels et sont obligatoires.



Concrètement, la formation de 7 heures vise tous les **titulaires d'un permis B** qui souhaitent conduire une motocyclette légère (de 50 à 125 cm³) ou un scooter à 3 roues de plus de 50 cm³ et qui n'en ont pas conduit au cours des 5 dernières années (l'assurance faisant foi). Les usagers ayant déjà circulé en deux-roues seront tout simplement **exemptés de cette formation**. Elle sera dispensée par des écoles de conduite, et permettra d'obtenir une attestation de suivi de formation.

En cas de **contrôle par les forces de l'ordre**, 2 documents pourront faire foi : le fameux certificat de formation ou, à défaut, un relevé d'information fourni par votre compagnie d'[assurance](#), attestant de l'antériorité de la conduite d'un deux-roues motorisé. Le non-respect de cette disposition sera passible d'une **amende de 4ème classe**, soit 135 euros tout de même.

Malgré la mise en place de cette formation spécifique, **2 ans de permis B** sont toujours nécessaires pour accéder à la conduite d'un 125cm³. Pour permettre aux usagers d'utiliser un deux-roues dès le début de ce délai, la formation peut être passée 1 mois avant. Notez que cette formation complémentaire est **acquise à vie**. Ainsi, en cas d'invalidation temporaire du permis de conduire, nul besoin de la passer à nouveau. Espérons que cette nouvelle loi aura le résultat escompté.

Contenu de la formation de 7 heures

L'objectif de cette formation est de familiariser le futur conducteur avec ce type de véhicule. Ces **7 heures de théorie et de pratique** sont également une occasion unique de réfléchir au comportement et à la place que chacun occupe dans la circulation. La formation met en avant l'importance de la **prise de conscience des risques** et la nécessité de respecter les règles. Elle insiste également sur les avantages qu'il y a à adopter une conduite apaisée, respectueuse des autres et de l'environnement.

2 heures de théorie

Sur les 7 heures de formation, 2 heures sont attribuées à un **enseignement théorique**. Son programme débute par une analyse des accidents les plus caractéristiques impliquant les motocyclettes légères et les tricycles à moteur. Il se prolonge avec des conseils qui permettent d'appréhender les pièges de la route, comme la conduite sous la pluie ou de nuit.

La personne en formation apprend ainsi à se rendre détectable auprès des autres usagers. Elle est aussi sensibilisée à l'importance de **s'équiper en vêtements protecteurs** de qualité (casque à la bonne taille et attaché, gants, pantalon, blouson avec dorsale et chaussures montantes). Elle apprend également à se méfier des risques concernant l'adhérence. Cela va de l'attention à une flaque de gasoil au passage d'un ralentisseur, en passant par la présence de gravillons, de peintures au sol ou de plaques métalliques. Enfin, cet enseignement théorique aborde les **conséquences physiques et physiologiques** des chocs sur les aménagements de la route, y compris à petite vitesse.

2 heures de pratique hors circulation (sur plateau)

Ces 120 minutes sont consacrées à la **prise en main du véhicule** et aux vérifications indispensables : huile, pression et usure des pneumatiques, poignée de gaz, système de freinage... La personne en formation apprend à démarrer en toute sécurité, à bien positionner son corps pour assurer un meilleur équilibre grâce à une juste répartition du poids, à monter et à descendre les vitesses, à anticiper les manœuvres de freinage et d'évitement et à s'arrêter.

Le futur usager d'une motocyclette légère ou d'un tricycle à moteur est enfin sensibilisé à **bien positionner son regard** avant de virer ou de tourner. Il est ensuite formé à tenir l'équilibre à petite vitesse avec et sans passager, en ligne droite et en virage.

3 heures de pratique en circulation

Cette dernière partie de la formation de 7 heures se fait en et hors agglomération. À l'issue des 180 minutes, le conducteur doit être capable d'**adapter sa vitesse** aux circonstances de la circulation, de choisir la bonne voie, de bien se placer sur la chaussée en fonction notamment des angles morts des véhicules lourds. Il devra savoir franchir une intersection, changer de direction et dépasser en toute sécurité en tenant compte du phénomène d'aspiration. Il doit enfin savoir négocier un virage en toute sécurité.